

DEPARTEMENT : NORD ARRONDISSEMENT : LILLE CANTON : TEMPLEUVE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2021
N° 2021-12-10**

L'an deux mil vingt-et-un, le 16 décembre à 19h, le conseil municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement en salle Jacques VILLERET* sous la présidence de Monsieur Philippe LIMOUSIN, Maire.

La convocation a été adressée le 10 décembre 2021.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 24 votants : 25

Étaient présents : LIMOUSIN Philippe – CUSSEAU Pascale - VANDEVELDE Olivier – LECLERCQ Bénédicte – VERBECQUE Karl – SCHOEMAECCKER Coralie – FIEVET Jean-Michel – HERENGUEL Céline – PAQUIER Michel – DESPREZ René - DEVYLERRE Luc – MACRE Jean-Pierre – PAQUIER-TITECA Odile – DUTILLEUL Laurence – CHANTRAINNE Christine - THERY Matthieu – ANTUNES Paulo – DELRUE Francis – KIJOWSKI Pawel – COQCET Bernard – DEWAILLY Bruno – GUILBERT Christian – DUFOUR Isabelle – BATAILLE Catherine (arrivée à 19h10).

Étaient absents excusés : DE MEYER Pascale (pouvoir à Jean-Pierre MACRE) - HERMAN Bénédicte – MILLET Michel

Madame Odile PAQUIER-TITECA est désignée secrétaire à l'unanimité

Finances locales - Délibération autorisant l'engagement d'une étude et des démarches dans le cadre de la résiliation du BEA de la gendarmerie

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-9 et L. 2121-29 ;

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2021 relatif au dossier de la gendarmerie de Baisieux, où les services de l'Etat étaient présents et leur rapport exposé oralement par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, et Monsieur le Directeur Adjoint de la Direction Régionale des Finances Publiques ; dont il ressort d'une part que les collectivités ayant signé un BEA avec la société Atlante gestion se trouvent pratiquement toutes dans une situation financière difficile, d'autre part que le BEA signé par le maire en 2009 fait partie des 10 BEA les plus déséquilibrés de France, sur 230 BEA signés entre 2008 et 2010 sur le territoire national et destinés à financer la construction de gendarmerie.

Considérant l'intérêt et la volonté de la commune de Baisieux d'accueillir sur son territoire les services de la gendarmerie nationale ;

Considérant qu'au regard des éléments présentés lors de ce conseil municipal et des échanges qui en ont découlé, il convient d'engager une étude sur les modalités de résiliation du bail emphytéotique de la gendarmerie de Baisieux afin d'apporter une réponse aux enjeux financiers auxquels la Commune est confrontée et de lui permettre de poursuivre ses investissements et de faire face aux dépenses de fonctionnement qui se trouvent obérées par le montage financier induit par le BEA ;

Considérant que plusieurs options ont été soulevées et que la résiliation du bail apparaît comme la plus à même de répondre aux besoins et aux contraintes de la commune ;

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches en vue d'une résiliation du bail emphytéotique de la gendarmerie de Baisieux et de déterminer les nouvelles modalités de contractualisation et de financement du dit-bien ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Le Maire à engager les démarches dans le cadre d'une étude en vue d'une résiliation du bail emphytéotique de la gendarmerie
- Le Maire à signer tous actes entrant dans le cadre de cette étude.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900440-20211216-2021_12_10-DE

Résultat du vote :

Pour : 25

La délibération est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.



Le maire,

Philippe LIMOUSIN

**En vertu de l'article 9 de l'ordonnance du 13 mai 2020, constatant que la salle des mariages, lieu habituel de réunion du conseil municipal ne permet pas d'assurer la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la réunion sera organisée en salle Jacques Villeret au centre socioculturel Ogimont. Cette décision a été portée à la connaissance de M. le Préfet du Nord le 19/05/2020.*